

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 81 14680

⑤4 Support individuel pour bicyclettes, vélomoteurs ou engins similaires.

⑤1 Classification internationale (Int. Cl.³). B 62 H 3/08.

⑫2 Date de dépôt..... 21 juillet 1981.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée : RFA, 19 janvier 1981, n° P 31 01 443.7.

④1 Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 29 du 23-7-1982.

⑦1 Déposant : Société dite : VAW LEICHTMETALL GMBH, résidant en RFA.

⑦2 Invention de : Friedrich Ostermann, Wolfgang Bures et Ludwig Neff.

⑦3 Titulaire : *Idem* ⑦1

⑦4 Mandataire : Jean Lemoine,
12, bd de la Liberté, 59800 Lille.

L'invention se rapporte à un support individuel pour bicyclettes, vélomoteurs ou engins similaires, qui peut être vissé sur les murs de maisons, sur des murs libres ou sur des bornes solitaires.

5 On connaît bien, pour le remisage de bicyclettes, des supports individuels qui consistent en deux tiges pliées, qui saisissent la jante de roue par sa face frontale. Le soutien de la jante reste cependant limité à une zone relativement étroite, de sorte qu'il arrive fréquemment que les bicyclettes remisées se renversent
10 ce qui expose au danger d'une déformation de la jante de roue.

On connaît d'autre part des supports de bicyclettes fixés de manière permanente au sol, qui soutiennent les jantes sur une zone nettement supérieure, permettant ainsi un remisage plus sûre de la bicyclette.

15 Ces supports sont cependant fort encombrants, du fait qu'ils doivent saisir pratiquement sur l'entièreté du diamètre de roue. A l'état non-utilisé ils obstruent donc inutilement les voies d'accès, ou perturbent le passage direct.

Le but de la présente invention est donc de créer un support
20 individuel pour bicyclettes, vélomoteurs ou engins similaires qui permet un remisage en toute sécurité des bicyclettes, pour un encombrement minimum à l'état non-utilisé. Pour atteindre ce but, on cite en premier lieu les caractéristiques nommées dans les revendications. Il s'est avéré, qu'au moyen du support individuel
25 conforme à l'invention, on pouvait remiser en toute sécurité des bicyclettes et des vélomoteurs à diamètres de roues fort différents et de poids également différents.

Une forme d'exécution particulière du support individuel suivant l'invention se caractérise par un emplacement particulier
30 du point de pivotement 4 ainsi que par un angle α qui se situe entre 55 et 65°. Par suite de cette disposition spéciale, il devient possible de choisir parmi les nombreuses possibilités de combinaisons d'un étrier de maintien de roue mobile et d'un profilé en U d'accueil de roue, la solution la plus favorable pour un
35 usage journalier.

En vue d'assurer un rangement le moins encombrant possible du support individuel, il s'est avéré qu'il fallait qu'il existe un rapport de longueur spécifique entre l'étrier de maintien de roue 2 et la longueur L du profilé d'accueil de roue. Le rapport
40 spécifié à la revendication 3 représente le meilleur choix pour l'ensemble des possibilités.

Pour qu'en position dépliée, l'étrier de maintien de roue 2 puisse toujours assurer sa fonction correcte, il est prévu sur l'étrier de maintien des boulons d'arrêt 5 et sur le profilé d'accueil de roue 1 des fentes de guidage 7. Lorsqu'on retire ou 5
quel'on met en place la bicyclette, l'étrier de maintien de roue se trouve soutenu sur une surface relativement large du profilé en U 1.

Pour des raisons mécaniques, il est plus favorable de prévoir la largeur B de l'étrier de maintien de roue supérieure à la 10
largeur de base A du profilé d'accueil de roue 1. On évite ainsi en outre, que les coins à bords relativement tranchants du profilé d'accueil de roue 1 ne soient recouverts par l'étrier de maintien de roue 2 en position rabattue.

Il est avantageux que la distance D, du bord avant de 15
l'étrier 2 au mur 3, soit supérieure au demi-diamètre de roue de la bicyclette qui doit être remise.

Dans ce qui suit, l'invention est décrite en plus de détail à l'aide de divers exemples d'exécution, en se référant aux des- 20
sins annexés dans lesquels :

20 fig. 1 montre un croquis de principe d'un support individuel pour grandeurs de roue diverses, en position dépliée.

fig. 2 montre le support individuel rabattu, fixé à un mur.

25 fig. 3 représente le support individuel déplié en vue de face.

fig. 4 représente plusieurs supports individuels disposés en quinconce.

30 fig. 5 + 6 illustrent plusieurs possibilités de rangement de bicyclettes à l'aide du support individuel conforme à l'invention.

A la fig. 1, le profilé d'accueil de roue 1 est fixé au mur 3 et porte, par l'entremise du point de pivotement 4, l'étrier de maintien de roue 2. Les boulons d'arrêt pour les positions rabattue et dépliée de l'étrier de maintien de roue 2 sont indiquées 35
en 5 et 6. L'angle α est formé entre l'étrier de maintien de roue 2 et le mur 3 et comporte dans l'exemple de la fig. 1 quelque 60°. Diverses grandeurs de roue sont en partie indiquées en traits interrompus dans leurs positions relatives dans l'étrier de maintien de roue et dans le profilé d'accueil de roue. Il est prévu 40
dans le profilé d'accueil de roue 1 un trou 8 en vue de pouvoir

verrouiller les bicyclettes.

A la fig. 2, le support individuel est représenté en position rabattue. Dans ce cas l'étrier de maintien de roue 2 se place avec son arrêt 5 contre le bord d'arrêt correspondant du profilé d'accueil de roue 1 à un angle tel, qu'une retombée intempestive de l'étrier de maintien de roue 2 n'est pas possible. Au bord inférieur du profilé d'accueil de roue 1 on reconnaît une fente de guidage 7 qui, en position dépliée de l'étrier d'accueil de roue 2, accomode le boulon d'arrêt 6.

10 A la fig. 3, le support individuel est représenté en sa position dépliée à partir du côté par où l'on introduit la bicyclette. Le profilé d'accueil de roue 1 est pourvu de trous de fixation 9 et 10 qui, afin de permettre la mise en place exacte, sont exécutés en forme de boutonnières. La base du profilé en U 1 présente 15 une largeur A, qui est inférieure à la largeur B de l'étrier de maintien de roue 2. Le point de pivotement de l'étrier de maintien de roue 2 est désigné par 4, alors que les chiffres 5 et 6 indiquent respectivement les points d'arrêt dans les positions repliée et dépliée de l'étrier de maintien de roue 2.

20 La fig. 4 représente plusieurs supports individuels 11 à 14, dont les hauteurs H_1 à H_4 , du bord inférieur du profilé d'accueil de roue au sol, alternent. Par ce fait on peut placer des bicyclettes fort près les unes des autres, sans que les guidons ne s'emmentent.

25 Aux figures 5 et 6 il est montré schématiquement, de quelles manières différentes le support individuel suivant l'invention permet de remiser les bicyclettes. Le profilé d'accueil de roue 1 se trouve dans ces cas fixé au mur 3 à des hauteurs différentes, de sorte que le centre de gravité de la bicyclette 15 se déplace.

30 Dans la position représentée à la fig. 6, la roue arrière de la bicyclette 15 se trouve plus rapprochée du mur de fixation 3, de sorte que l'espace requis sur l'aire de remisage 16 se trouve réduit au minimum.

- R E V E N D I C A T I O N S -

1. Support individuel pour bicyclettes, vélomoteurs ou engins similaires, caractérisé par le fait qu'il consiste en un profilé d'accueil de roue en U (1) et en un étrier de maintien de roue (2), reliés entre eux de manière articulée.
- 5 2. Support individuel selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le profilé d'accueil de roue 1 peut être fixé sur un mur 3, en principe vertical.
3. Support individuel suivant l'une ou l'autre des revendications 1 ou 2 prise isolément, caractérisé par le fait que
10 l'étrier de maintien de roue (2) se trouve articulé en un point de pivotement (4) sur le profilé d'accueil de roue (1), se situant à une distance du mur (3) d'au moins deux fois la largeur (C) de l'étrier de maintien de roue (2).
4. Support individuel suivant l'une ou l'autre des revendications 1, 2 ou 3 prise isolément, caractérisé par le fait que
15 l'angle (α) entre l'étrier de maintien de roue (2) et le mur (3) comporte de 55 à 65°.
5. Support individuel suivant l'une ou l'autre des revendications 1, 2, 3 ou 4 prise isolément, caractérisé par le fait
20 que la longueur de l'étrier de maintien de roue (2) jusqu'au point de pivotement (4) est supérieur à la longueur (L) du profilé d'accueil de roue (1).
6. Support individuel suivant l'une ou l'autre des revendications 1, 2, 3, 4 ou 5 prise isolément, caractérisé par le
25 fait qu'il est prévu sur l'étrier de maintien de roue (2) des arrêts (5 et 6), respectivement pour les positions repliée et dépliée.
7. Support individuel suivant l'une ou l'autre des revendications 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 prise isolément, caractérisé par le
30 fait que la largeur (B) de l'étrier de maintien de roue (2) est supérieur à la largeur de base (A) du profilé d'accueil de roue en U (1).
8. Support individuel suivant l'une ou l'autre des revendications 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 prise isolément, caractérisé par
35 le fait que le profilé d'accueil de roue (1) comporte une encoche (7) prévue pour le guidage du boulon d'arrêt (6).
9. Support individuel suivant l'une ou l'autre des revendications 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 ou 8 prise isolément, caractérisé

par le fait que la distance (D) du bord avant de l'étrier de maintien de roue (2) au mur (3) est supérieur à la moitié du diamètre de la roue de la bicyclette qui doit y être remise.

Fig. 3

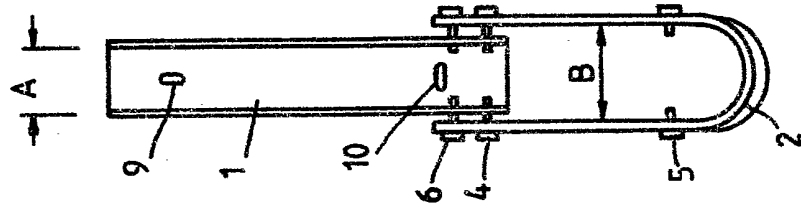


Fig. 2

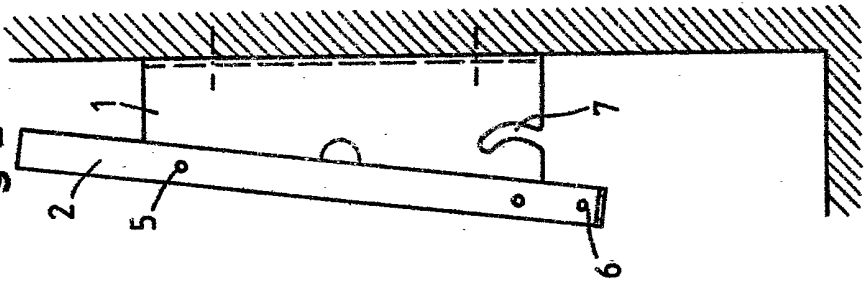
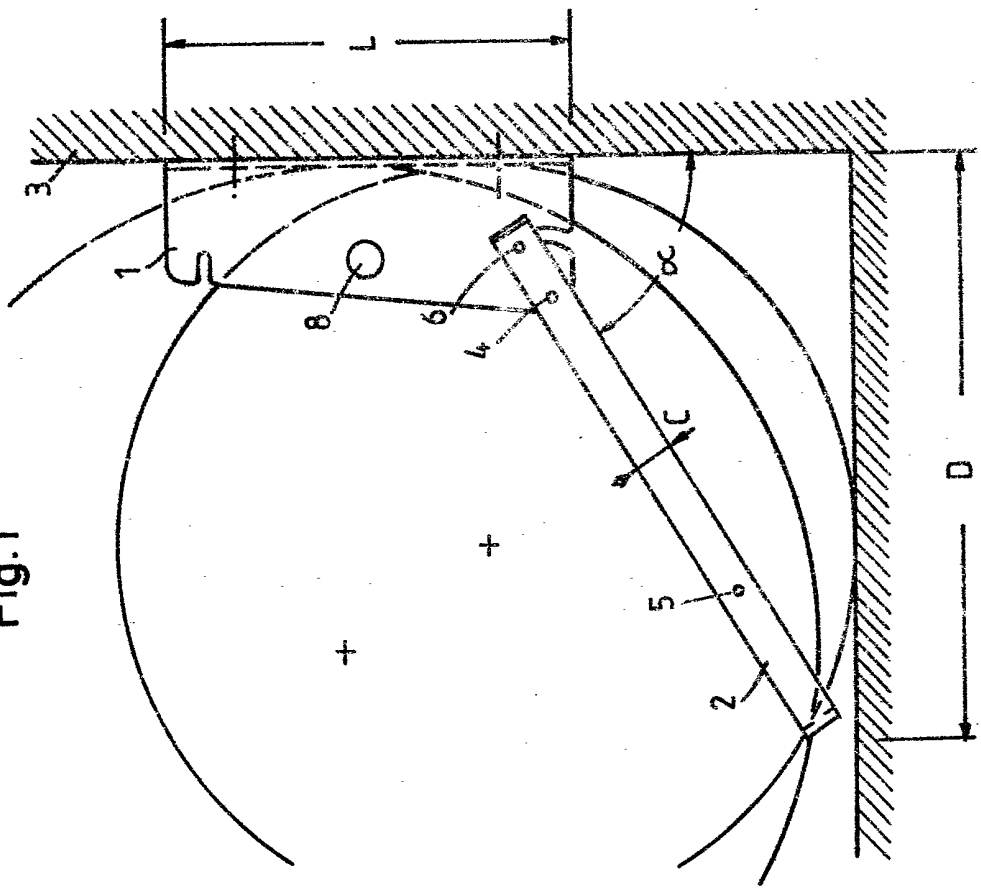


Fig. 1



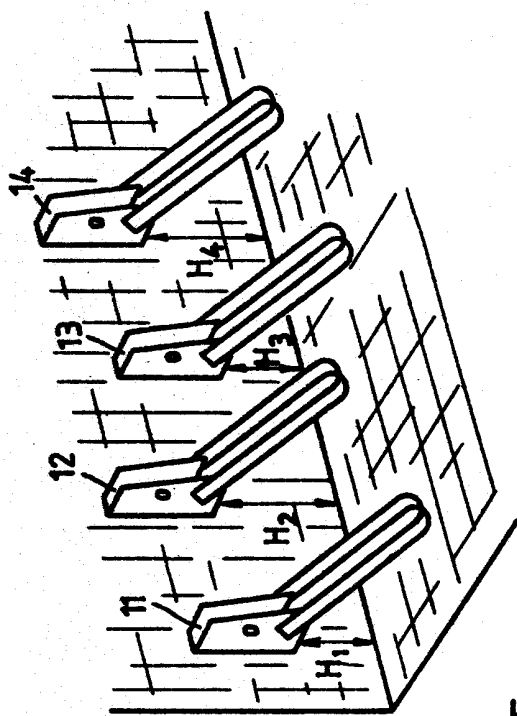


Fig. 4

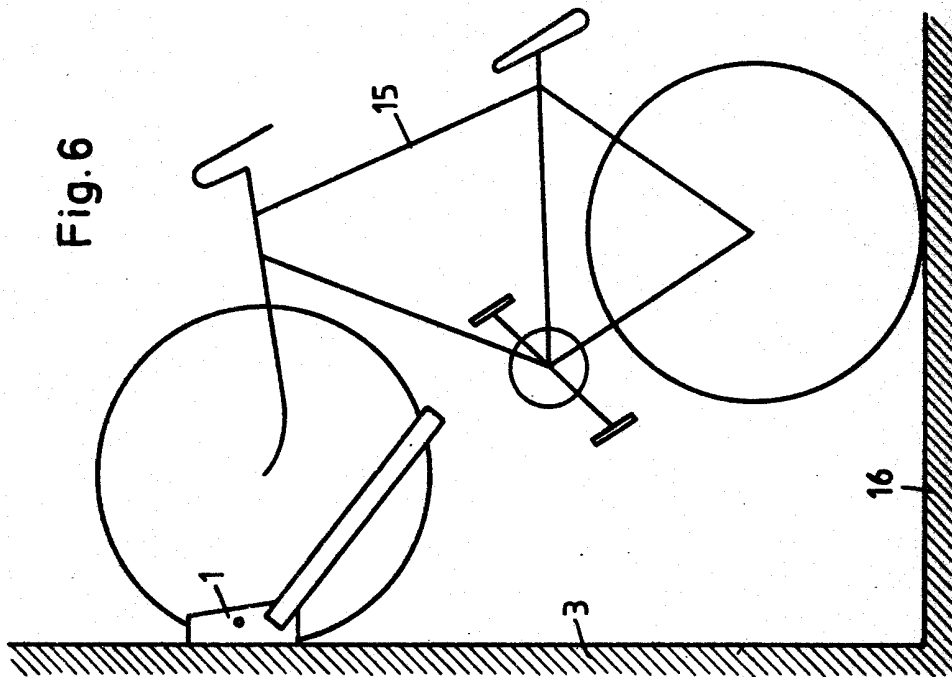


Fig. 6

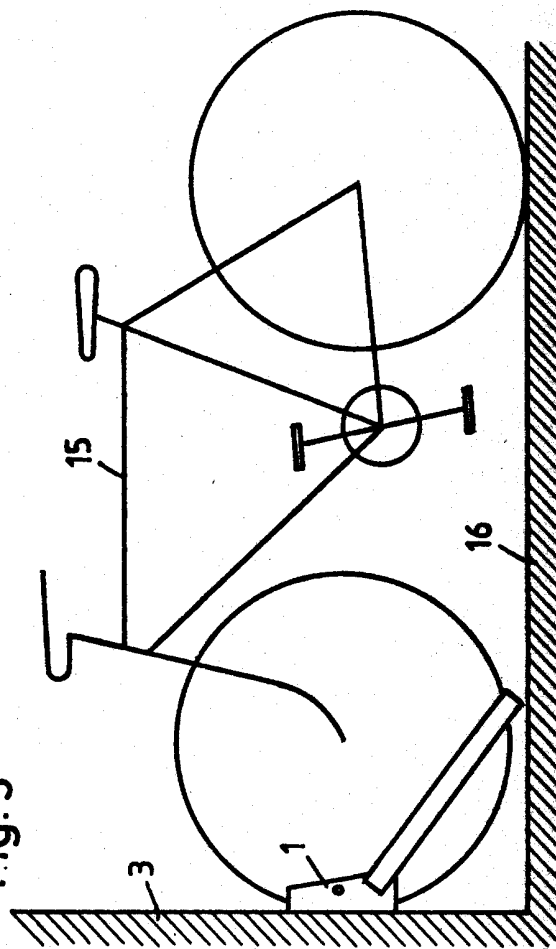


Fig. 5